

TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

TÉLÉCOM AVIATION

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

FÉVRIER
2014



STOP
aux accords
de libre-échange

70^e année - n°2 - février 2014 (mensuel) dépôt: CHARLEROIX | P402047 | retour: CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

DOSSIER P.4



ÉDITO

Ils ne sont pas
dangereux ;
ils sont en danger !
P. 3



LE MOT QUI PUE

La crise
P. 7



TÉLÉCOM AVIATION

Bienvenue
P. 11

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le Bureau des femmes de la CGSP wallonne se penchera sur :

LES VIOLENCES ÉCONOMIQUES FAITES AUX FEMMES

**Le mercredi 12 mars à 10h,
Grande salle de la Régionale CGSP de Namur,
rue de l'Armée Grouchy, 41, 5000 Namur**

Si les femmes belges peuvent être satisfaites de toute une série de droits et de libertés dont rêvent beaucoup de femmes opprimées de par ce monde, elles n'en restent pas moins victimes de nombreuses discriminations sur le plan socio-économique.

En effet, aujourd'hui encore, les femmes constituent le gros du bataillon des travailleurs pauvres et précaires. Elles représentent la majorité des travailleurs salariés à temps partiels ; leur taux d'emploi reste inférieur à celui des hommes sans autre raison que la persistance de stéréotypes de genre et leur salaire moyen reste inférieur de 22 % à celui des hommes...

Nul ne peut plus l'ignorer : l'Europe entière a tourné le dos aux politiques de relance pour s'enfoncer dramatiquement dans une austérité dont les travailleurs ne sont nullement responsables. Les réductions de dépenses publiques visant à assurer une protection sociale sont nettement plus susceptibles d'influer sur les femmes que sur les hommes. Les mesures d'exclusion du chômage qui prendront effet au 1^{er} janvier 2015 toucheront près de 55 000 personnes. 60 % d'entre elles seront des femmes !

La crise apparaît brutalement comme l'alibi rétrograde d'une société capitaliste qui tend à toujours limiter davantage l'individualisation des droits et à restreindre les libertés pourtant chèrement conquises.

Plus que quiconque, les femmes savent combien la crise met en péril les revendications que chaque jour, courageusement, elles mettent sur le métier pour faire évoluer leurs droits. Elles n'ont que trop connu les affres de la misère pour ne pas s'opposer de toutes leurs forces aux conséquences délétères de la crise et de l'appauvrissement généralisé des travailleurs.



Le programme complet de cette activité sera publié dans la prochaine Tribune.

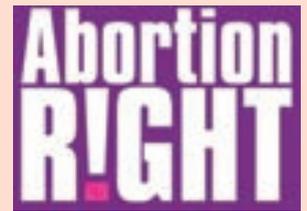
Manifestation pour le droit à l'avortement

Ce mercredi 29 janvier, nous nous sommes joints aux ONG européennes qui ont manifesté à Bruxelles pour soutenir les Droits des femmes espagnoles et le Droit à l'avortement en Europe.

Le 20 décembre dernier, le Conseil des ministres espagnol a approuvé un projet de réforme de la loi actuelle sur les droits sexuels et reproductifs. Si ce projet est voté, l'avortement ne sera possible en Espagne qu'en cas de viol avec plainte préalable ou en cas de grave danger, certifié par deux médecins, pour la santé physique ou psychique de la femme enceinte.

En dehors de ce cadre très restrictif, tout avortement serait considéré comme un crime, ne laissant aux femmes vivant en Espagne que deux possibilités : se rendre à l'étranger pour y bénéficier d'un cadre légal et d'un avortement médicalement sûr ou avoir recours à l'avortement clandestin, avec des risques évidents pour la santé.

La nouvelle loi proposée par le ministre de la Justice espagnol constitue un retour en arrière de trente ans ! En s'attaquant ainsi aux droits des femmes, le gouvernement espagnol renonce à remplir son rôle fondamental de garant de l'égalité et des droits humains.



Ressortissants afghans : la FGTB exige un arrêt immédiat des expulsions

La FGTB insiste pour que les Autorités belges agissent d'une manière qui soit respectueuse des Droits de l'homme.

Depuis le début de cette année 2014, deux ressortissants afghans ont été expulsés vers l'Afghanistan et donc renvoyés dans un pays où leur sécurité ne peut être garantie.

La FGTB réclame la mise en œuvre d'un moratoire sur toutes les expulsions vers l'Afghanistan en raison de la situation sécuritaire sur place. Elle demande aussi l'octroi aux ressortissants afghans d'un titre de séjour provisoire en attendant le réexamen correct de leur dossier.

Il n'est pas acceptable qu'un état de droit comme le nôtre poursuive sa politique actuelle et confine des hommes dans des centres fermés avant de les renvoyer de force vers Kaboul. Au contraire, la Belgique se doit d'offrir des conditions de vie dignes à des familles qui, si elles ne sont actuellement pas expulsées, sont forcées de vivre depuis des mois dans des conditions humaines et sanitaires indignes dans l'église du Béguinage !

La FGTB est solidaire avec les ressortissants afghans qui tentent de faire entendre leurs droits à la sécurité et à la protection depuis des mois dans le cadre d'actions dignes et pacifiques.

**ACTEURS
DES
TEMPS PRÉSENTS**

Ils ne sont pas dangereux ; ils sont en danger !

Les échéances électorales se rapprochent de plus en plus. Le triple scrutin du 25 mai prochain conditionne la vie politique et sociale de notre pays. Les politiques de notre pays ne semblent plus agir et prendre position qu'en fonction de cette échéance, l'élection de nouvelles assemblées régionales, communautaires, fédérales et européennes.

Certains dossiers semblent connaître des évolutions importantes. À titre anecdotique, la spectaculaire évolution de la situation des chevaux « retraités » de la police. Une lettre d'une égérie du cinéma et sympathisante de l'extrême droite aura suffi pour maintenir leurs droits, tant mieux mais pourquoi ne pas garantir la retraite des humains ?

D'autres problèmes semblent inspirer à la classe politique de ce pays, au mieux, un silence gêné, au pire, des discours scandaleux. Il en va ainsi de la situation de quelques centaines de réfugiés afghans. La ministre De Block a ainsi osé comparer l'insécurité en Afghanistan avec celle de sa ville de Merchtem. Pour rappel, l'Afghanistan connaît une situation de guerre depuis plus de 30 ans. Aujourd'hui encore, le taux de mortalité est extrêmement élevé, a fortiori si on est une femme ou si on est membre d'une minorité ethnique ou religieuse. Des millions d'Afghans ont été contraints de fuir leur pays. 95% de ces personnes sont au Pakistan ou en Iran, seule une extrême minorité est venue trouver refuge en Europe. Dans le monde, selon le Haut-Commissariat aux Réfugiés, un réfugié sur quatre est Afghan. Les quelques centaines de réfugiés que le gouvernement belge veut renvoyer dans leur pays ne sont donc pas des profiteurs.

L'expulsion d'étrangers comme l'exclusion des chômeurs sont deux facettes d'une même politique : l'austérité.

Leur présence menace-t-elle l'équilibre de notre pays ? Au contraire, plusieurs études démontrent que les réfugiés, et même l'immigration en général, apportent au pays d'accueil plus de retombées positives d'un point de vue économique que de charges.

Le gouvernement actuel craint que s'il fait un geste d'apaisement sous forme d'un moratoire des expulsions, ce qui est la revendication des Afghans et des associations qui les soutiennent, ça ne soit une voie royale pour Bart De Wever et la N-VA.

Reste l'hypothèse d'une perturbation de l'ordre politique.

L'urgence est de saisir que nous ne pouvons déroger à notre obligation d'humanité ! Accorder notre protection à quelques centaines d'Afghans ne nous menace en rien mais leur refuser ce droit élémentaire leur fait risquer la mort et nous conduit tout droit vers l'inhumanité.

L'expulsion d'étrangers comme l'exclusion des chômeurs sont deux facettes d'une même politique : l'austérité. Un jour, peut-être, nos comptes publics seront dans les normes fixées par des autorités technocratiques et non légitimes mais nous aurons, de manière certaine, abandonné notre qualité d'humanité depuis longtemps.



Ces traités internationaux qui



Alors que l'OMC tente en grandes pompes de relancer un cycle de négociations multilatérales en obtenant pour tout résultat le difficile accouchement d'une souris, l'Union européenne, depuis de nombreuses années déjà, a axé sa politique commerciale extérieure sur la conclusion d'accords bilatéraux de libre-échange (Accords de partenariat économique) et d'accords bilatéraux d'investissement avec des régions ou pays tiers.

Déjà fortement controversés pour leur manque de transparence lors des négociations, l'absence ou la non prise en compte d'études d'impact social et environnemental, et les effets néfastes qu'ils ont sur les champs économiques les plus fragiles, sur les conditions de vie et de travail et sur les services publics, ces accords bilatéraux de libre-échange côtoient à présent des accords beaucoup plus globaux et conséquents, véritables mastodontes dirigés par une oligarchie financière, prêts à écraser tout obstacle sur leur passage.

Pourquoi faut-il s'inquiéter ?

Ainsi, sont en ce moment négociés, dans la plus complète opacité par un groupe de technocrates attachés aux grandes banques et aux multinationales, trois accords déterminants pour l'avenir des services publics et, plus largement, pour celui des droits des travailleurs : **l'Accord économique et commercial global entre l'Union européenne et le Canada, l'Accord de partenariat transatlantique entre l'Union européenne et les États-Unis et l'Accord sur le commerce des services** qui, comme son nom l'indique, est directement attaché à la libéralisation des échanges et des investissements dans le secteur des services, en cours de négociation entre 37 États parmi lesquels l'UE compte pour un seul État.

Ces trois accords, négociés parallèlement à des discussions géographiquement plus lointaines entre les États-Unis et les pays du Pacifique (Accord Trans-

Pacifique), ont en commun de nombreuses caractéristiques qui représentent à plusieurs niveaux une réelle menace.

Menace contre la démocratie : le système « investisseur contre État »

Tout d'abord, le secret dans lequel les négociations ont lieu évince tout débat politique et public sur leur contenu. Nombreux sont les gouvernements qui prennent connaissance des accords une fois le contenu de ceux-ci clôturé.

Ensuite, sous couvert de « favoriser la liberté de circulation des biens et services » et de « faciliter les investissements », le système porté sur la table des négociations est beaucoup plus insidieux qu'un simple accord de commerce. Il consiste en effet, sous prétexte de « contrer les distorsions législatives » (autrement dit, le travail parlementaire), à déplacer les lieux de décision et de règlement des litiges de la sphère démocratique à la sphère privée. Une disposition prévue dans ces accords appelée « **règlement des différends entre États et investisseurs** » (« Investor-State Dispute Settlement ») permet aux multinationales de « *traîner en justice les gouvernements dont l'orientation politique aurait pour effet d'amoinrir leurs profits* » (Lori Wallach, *Monde Diplomatique* novembre 2013). Les trois accords de partenariats cités plus haut prévoient ainsi que « *les législations en vigueur [tant nationales que régionales et locales] se plient aux normes du libre-échange établies par et pour les grandes entreprises, sous peine de sanctions*

commerciales [et/ou financières] pour le pays contrevenant » (op.cit.).

• Une justice de classe

Ainsi, concrètement, cela voudrait dire qu'un cabinet privé d'avocats d'affaires liés à une multinationale pourrait faire prévaloir les intérêts de celle-ci sur la volonté du Parlement et sur toute norme démocratiquement instituée. « *Sous un tel régime, les entreprises seraient en mesure de contrecarrer les politiques de santé, de protection de l'environnement ou de régulation de la finance mises en place dans tel ou tel pays en lui réclamant des dommages et intérêts devant des tribunaux extrajudiciaires* ». Imaginons par exemple Monsanto exigeant de telle commune wallonne qu'elle impose des OGM et du bœuf aux hormones dans la nourriture de ses écoles... Dans ce système, il n'existe aucun droit équivalent pour les institutions démocratiquement élues ou les citoyens qui voudraient contester ce type de décision.

Il ne s'agit donc plus exclusivement, ou même principalement, de commerce, mais de plus en plus d'imposer de nouvelles restrictions à la capacité de l'État de réglementer. De même, alors que l'Union européenne elle-même s'enfonce d'un cran supplémentaire dans l'austérité en adoptant le TSCG, qu'en sera-t-il des quelques balises obtenues parfois de haute lutte dans les directives européennes ? Qu'en sera-t-il, par exemple, de l'exclusion de l'eau du champ d'application de la directive concessions ? Laisserons-nous nos voix être bâillonnées si machinalement ? Certains États sont réticents à ce système, ou veulent à tout le moins y mettre des balises, mais ils représentent une faible minorité. L'accord UE-Canada, le premier des trois dans le calendrier des ratifications, inclut jusqu'à présent ce mécanisme de tribunal antidémocratique. S'il est maintenu, il sera extrêmement difficile de le faire enlever de l'Accord transatlantique et de l'ACS, l'accord avec le Canada devant servir de tremplin pour celui avec les États-Unis.

Menace contre les droits des travailleurs et le respect des normes sociales et environnementales

Les accords bilatéraux de libre-échange « classiques » ont mené, dans de nombreux cas, à la détérioration des conditions de vie et de travail des populations. Cela se traduit la plupart du temps par des pertes d'emploi conséquentes aux privatisations, une flexibilité accrue, la volatilité des prix des denrées alimentaires, l'augmentation du contrôle par les multinationales sur les services et les ressources naturelles, la non-reconnaissance des droits des travailleurs et des conventions collectives. Un très grand nombre de témoignages apportés par les mouvements sociaux et syndicaux va dans ce sens et ce malgré l'obligation formelle de prendre en compte ces préoccupations lors de la conclusion de l'accord.

• Le contournement des normes

Les trois partenariats évoqués ci-dessus vont plus loin dans le contournement des normes.

En effet, si sur le papier ces accords prévoient le respect des conventions de travail et environnementales, ces dispositions sont dès le départ fort peu utiles car elles n'auront, juridiquement, **aucune force contraignante**.

Par contre, toute entreprise s'estimant lésée par une politique « trop » sociale à son goût pourra obtenir une compensation pour les pertes qu'elle estimera encourir. Des poursuites pourraient par exemple être engagées contre l'État belge s'il maintient l'indexation automatique des salaires ou s'il souhaite augmenter le salaire minimum.

Menace contre les services publics

La mise en œuvre de nombreux accords de libre-échange a mené, dans la plupart des cas, à une détérioration du niveau de qualité, de sécurité, d'égalité de traitement et de promotion de l'accès universel et des droits des utilisateurs (valeurs communes établies dans le Protocole 26 du Traité de Lisbonne) des

services publics via leur libéralisation et leur privatisation.

• Une seconde vie pour l'AGCS

L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) promu par l'OMC il y a 15 ans et fortement contesté pour son caractère fossoyeur des services publics, réapparaît aujourd'hui sous une forme plus vicieuse encore, via l'Accord sur le commerce des services. Cet accord, qui concerne 37 pays à l'échelle mondiale, prévoit l'intensification des échanges commerciaux et investissements dans le secteur des services (un marché « juteux » générant environ 70 % du PIB des pays industrialisés), basant la libéralisation de ces derniers sur le principe d'une « **liste négative** » : les gouvernements doivent lister explicitement les services qu'ils ne souhaitent pas voir libéraliser, les autres l'étant automatiquement.

L'accord UE-Canada et l'accord UE-États-Unis (transatlantique) sont sur la même longueur d'ondes, prévoyant par ailleurs un effet « de cliquet » rendant quasiment impossible tout retour à la sphère publique d'un service privatisé. Il est clair également qu'aux termes de cet accord il sera plus difficile aux municipalités d'organiser de nouveaux services sociaux sous contrôle public.

Que faire ?

La priorité face aux menaces que constituent ces différents accords est avant tout l'**information**. Trop nombreuses sont encore les personnes qui ignorent leur existence et le danger qu'ils représentent à tous les échelons de la vie quotidienne de tout un chacun. Et pour cause, leur négociation se fait dans le plus opaque secret.

Il est urgent d'en prendre conscience, et d'inciter à la mobilisation.

L'Accord sur le commerce des services fait déjà l'objet de nombreuses campagnes citoyennes et syndicales à travers le monde, notamment via l'Internationale des services publics (cf. www.world-psi.org).

Quant aux accords UE-Canada et UE-États-Unis, leur ratification devra passer au minimum par le Parlement européen, et au mieux par la signature de l'ensemble des parlements nationaux des États membres de l'Union. C'est la seule porte d'entrée possible à une remise en question de ces accords, et il est donc grand temps de mettre un pied syndical dans cette porte !

Les élections européennes approchent, l'enjeu est de taille, il s'agit purement et simplement de défendre notre droit à la démocratie et à la sauvegarde de services publics de qualité.

Si nous voulons faire entendre notre voix et inverser l'ordre des priorités en faveur des travailleurs, le vote massif, conscientisé, pour un Parlement européen incarnant les valeurs de gauche que nous défendons, s'avère indispensable pour l'avenir de tous(tes).



« Si ça marchait, ça se saurait ! »

L'accord de partenariat transatlantique et celui avec le Canada ont un précédent : l'ALENA (l'Accord de libre-échange nord-américain) signé en 1994 et incluant déjà la disposition juridique « investisseur contre État ».

Résultats :

- dumping sur l'agriculture par les grosses compagnies américaines : 15 millions de paysans mexicains se sont retrouvés à la rue sans moyens de subsistance !
- dumping social commercial via fusions et acquisitions au profit des grosses entreprises et du meilleur prix. Rien qu'au Canada, 350 000 entreprises ont mis la clé sous le paillason. Aux États-Unis, elles seraient près de 400 000. Au Mexique, encore davantage ;
- l'application du mécanisme « investisseur contre État » a déjà coûté au Canada plus de 160 millions de dollars en dommages et intérêts à des entreprises privées, pour avoir suspendu des opérations de forage et d'utilisation de produits toxiques afin d'en évaluer l'impact sur l'environnement.

Cela fait 30 ans que l'on nous vend la recette du libéralisme économique comme la seule possible pour réduire la pauvreté, augmenter la croissance et donc l'emploi et les richesses. Or, depuis 30 ans, le fossé entre riches et pauvres n'a jamais été aussi profond, et le nombre de personnes souffrant de la pauvreté ne cesse de s'accroître.

Un AMI qui ne nous veut pas du bien

L'Accord sur le commerce des services (ACS) est inspiré de l'Accord général sur le commerce des services, mais il n'est pas directement discuté au sein de l'OMC.

Le groupe de négociateurs, auto-dénommés les « vrais bons amis des services », se réunit en marge de l'Organisation mondiale du commerce et va beaucoup plus loin dans la portée des négociations.

Le but : réintroduire par la fenêtre l'AMI (Accord multilatéral sur les investissements) rejeté par la porte par le Parlement européen en 1998.

L'Afrique du Sud, par exemple, a déjà fait savoir qu'elle ne souscrirait à aucun accord où figurerait la disposition « investisseur contre État ».

Conclusion : avec un minimum de volonté politique concertée et coordonnée, il est bel et bien possible de bloquer ces accords destructeurs.

Les cibles c'est nous

La mise en concurrence des travailleurs via des politiques fiscales et sociales différentes, donnant beau jeu à la compétition entre « plus offrants », a déjà les conséquences désastreuses que l'on connaît.

Si l'Union européenne entérine ces accords sous leur forme actuelle, elle permettra le déplacement du pouvoir en se soumettant aux règles supranationales contenues dans ces accords.

Les directives, règlements et protocoles régissant aujourd'hui l'UE n'auraient dès lors plus aucune valeur face aux règles édictées en faveur des intérêts privés sans consultation démocratique.

Parmi les principales cibles d'un tel processus : les secteurs des soins de santé, de l'éducation, et l'eau, biens communs jusqu'à présent sauvegardés de toute commercialisation non balisée.

(Lien utile : www.no-transat.be)

La crise

La crise, la crise, voilà un mot que nous entendons à tort et à travers, voilà un mot qui est ressassé sans cesse et encore plus depuis l'écroulement de la finance mondiale. Ainsi, n'importe quel quadragénaire n'a connu que la crise, celle-ci est en quelque sorte devenue la norme et l'invariant stable de nos sociétés.

Le terme *crise* est supposé évoquer une situation aiguë, conjoncturelle (alors que là on parle d'une situation qui dure depuis les années 70) et sa définition évoque un changement subit, souvent décisif, favorable ou défavorable, du cours d'une maladie ; une période décisive ou périlleuse de l'existence, ou encore une phase difficile traversée par un groupe social.

De quoi la crise est-elle le nom ?

Par ailleurs, l'emballement médiatique qui accompagne « la crise », les « crises » empêche de poser un diagnostic clair sur le fonctionnement du système. Mais de quoi la crise est-elle le nom ? Grâce à la crise, une certaine idéologie du fatalisme fabrique de l'impuissance et de la résignation. Combien de fois n'avons-nous pas entendu l'antienne – et combien de fois allons-nous encore l'entendre d'ici mai 2014 ? – « *C'est la crise, il faut faire des efforts !* » ? C'est en effet à la faveur de « la crise » que nous assistons au démantèlement de toutes les conquêtes sociales offrant une protection au citoyen.

C'est à la faveur de « la crise » que nous assistons au démantèlement de toutes les conquêtes sociales offrant une protection au citoyen.

Grâce au recours généralisé à ce vocable générique, il est aussi possible de confondre les conséquences (l'imposition de l'austérité) avec les causes et les origines (répartition inégale des richesses, dérégulation et libéralisation de l'économie, prédation financière) et ainsi de noyer le poisson et de reporter la culpabilité sur autrui. La crise est ainsi un opérateur commode

qui nous impose des cadres qui ne font que renforcer la domination des schémas de pensée en orientant les politiques économiques depuis quelques décennies.

Une diversion désastreuse

Cette pratique permet de présenter une décision politique comme étant naturelle, sans alternative possible et dans ce cadre-là, l'imposition de l'austérité ou de la rigueur semble être la chose la plus naturelle au monde. Parler de la « crise », c'est faire comme si nous subissions une catastrophe naturelle obéissant à un ordre transcendant toute action politique. Pour le dire autrement et pour citer Mark Twain, « *Quand on a un marteau dans la tête, on voit tous les problèmes en forme de clou* ».

Ainsi, au nom de la crise, des personnes présentées comme des victimes de celle-ci sont en fait exploitées et sacrifiées par les capitalistes à l'œuvre. Et dans ce cadre, il est opportun de se demander si la crise existe réellement ou si elle touche réellement tout le monde : 20 % des plus riches détiennent 60 % du patrimoine. En 2012 (en pleine « crise »), le nombre de millionnaires a augmenté en Belgique de 7 % tandis qu'un quart de la population est dans une situation financière difficile ou est susceptible de tomber dans la précarité. Comment ne pas voir dans le recours au terme de « crise » un effet d'aubaine, un écran de fumée, un leurre, « une arnaque, un récit inventé par une oligarchie mondiale pour préserver ses intérêts »¹.

Une logique de prédation financière

La crise fonctionne comme un mot écran qui cacherait l'état permanent du système, le carburant invisible et



naturel du moteur du capitalisme et constituerait ainsi la valeur refuge de ce dernier. Par ailleurs, ce que l'on appelle « crise » est « un outil politique essentiel pour la gestion des populations aussi bien productives que surnuméraires et si la crise révèle quelque chose, c'est moins la cupidité des « marchés » que la sujétion politique de tous les États à la logique économique »².

Bon nombre de citoyens sont convaincus qu'il n'y a pas d'alternative, ils se trompent.

En somme, l'austérité issue de « la crise » n'est pas une fatalité mais la conséquence de décisions politiques et ce qui a été fait peut être défait. Ainsi, si à la place de « crise », on disait logique de prédation financière, les enjeux seraient assurément plus clairs, et même si cette résistance à la narration de la crise et cet effort de lucidité ressemblent parfois à la volonté de vouloir vider la mer à la petite cuillère, le renversement de perspectives obtenu par le changement sémantique permet de libérer l'imaginaire : bon nombre de citoyens sont convaincus qu'il n'y a pas d'alternative, ils se trompent.

1. Patrick Viveret, « *La crise est une arnaque* », *Libération* 14-15/09/2013, propos recueillis par Sylvain Bourmeau.

2. Eric Hazan, Kamo, *Premières mesures révolutionnaires*, Paris, La Fabrique, 2013, p.19.

Bruxelles prend son avenir en main

Après la mise en perspective politico-historique et le bilan, la seconde journée de séminaire sur les institutions de la Région de Bruxelles-Capitale s'est concentrée sur l'analyse et les perspectives dans le cadre de la 6^e réforme de l'État. Fidèle à son idéal de solidarité, notre syndicat a apporté une réflexion constructive pour les évolutions à venir, tenant compte aussi bien de l'intérêt des travailleurs et de Bruxelles que des intérêts collectifs.



Pour Philippe Van Muylder, secrétaire général de la FGTB-Bruxelles, la réforme est majeure et complexe. Ce sont des compétences importantes qui passeront du niveau fédéral vers les entités fédérées avec les budgets liés de l'ordre de 17 milliards d'euros. Une des conséquences sera que l'État pourra réduire d'un quart ses prélèvements fiscaux tandis que régions et communautés ne recevront que 90 % des budgets initiaux et devront trouver des moyens complémentaires. Cette réforme est aussi considérée comme transitoire dans la mesure où une période de dix ans est prévue pour parvenir à son implémentation complète. Cela implique la révision des lois spéciales de financement qui régissent les transferts de moyens entre les entités selon des clés de répartition qui restent à préciser.

La FGTB impliquée

Devant l'ampleur de la tâche, il était logique que le gouvernement s'attache à réorganiser la structure institutionnelle sans s'occuper du contenu des politiques transférées. Dans son rôle de partenaire social, la FGTB-Bruxelles s'est investie dans l'analyse des implications de ces transferts pour la région bruxelloise, ses travailleurs et ses citoyens pour faire connaître ses options. Elle a été partiellement entendue.

Bruxelles confirme son évolution vers une région à part entière. Ceci se concrétise notamment par l'autonomie constitutive qui permettra au parlement

bruxellois de décider lui-même de sa composition et de son fonctionnement ainsi que de celui du gouvernement tandis que les garanties communautaires, parité linguistique au sein du gouvernement et la représentation des néerlandophones à Bruxelles continueront à être garanties par le fédéral.

Pour la FGTB, Bruxelles s'étend bien au-delà des dix-neuf communes et il faut aborder les problématiques de la région sous l'angle de la communauté métropolitaine s'étendant aux Brabants flamand et wallon afin que ces territoires ne se livrent à une concurrence malsaine.

Rétablir l'équilibre

Bruxelles souffre de certains préjugés et contre-vérités que la FGTB entend démonter pour proposer des solutions réalistes.

Les critiques stigmatisent d'abord la complexité institutionnelle à cause de laquelle Bruxelles serait moins bien gérée que les autres régions. La rigueur des chiffres démontre que le nombre d'élus, les recettes, les subsides, mais aussi les dépenses sont en réalité inférieurs à ceux des autres régions. Ce qui nous inquiète particulièrement en termes de services publics et de services aux publics car Bruxelles en tant que capitale du pays et siège des institutions européennes, connaît d'énormes besoins et contraintes face auxquelles les moyens alloués ne sont pas suffisants. En effet, Bruxelles accueille une forte proportion de travailleurs qui paient leurs impôts en

Flandre et en Wallonie ainsi que des travailleurs européens exonérés d'impôts en Belgique alors qu'ils ont recours aux infrastructures de mobilité et de soins de santé, entre autres, sans contribuer à leur financement. En dépit du refinancement de 461 millions, la clé de répartition de l'IPP reste fondamentalement inadéquate.

En matière d'emploi et de précarité, le problème qui se pose est lié au faible niveau moyen de qualification des demandeurs d'emploi bruxellois. Un paradoxe et un handicap puisque la région est un énorme pôle d'emplois... à forte exigence de qualification.

Exigence de négociation sociale

À l'heure où la 6^e réforme de l'État va être mise en œuvre, il est temps de renouer avec la concertation et la négociation entre organisations syndicales et autorité publique !

De nombreux aspects notamment liés aux transferts de fonctionnaires accompagnant les transferts de compétences sont à préciser. Il est temps d'en finir avec l'antisindicalisme ambiant, entretenu par les médias et qui consiste à présenter de manière réductrice l'action syndicale alors qu'elle est constructive et vise l'intérêt collectif !

Jean-Pierre Knaepenbergh
Secrétaire général de l'IRB

www.cgsp-acod-bru.be



Alléger les charges administratives, oui, pas les droits des travailleurs !

La Commission européenne a annoncé le 2 octobre dernier son programme REFIT (Regulatory Fitness and Performance) qui, pour faire court, vise à simplifier la vie des entreprises en supprimant une série de charges administratives. Des « charges » qui comportent aussi des éléments essentiels à la santé et à la sécurité des travailleurs ! Une position que nous ne pouvons soutenir.

« *Un coup de pouce à la croissance* ». C'est en ces termes-là que la Commission européenne présente son programme REFIT et sa volonté d'alléger la législation de l'UE, pour simplifier la vie des entreprises et surtout des PME. Si l'objectif semble louable, il apparaît rapidement que cette simplification va vers un allègement de la protection des travailleurs.

En effet, le président de la Commission, José Manuel Barroso, a annoncé lors de la présentation du programme la fin immédiate d'une série d'initiatives en cours, directement liées à la santé et la sécurité au travail, ainsi qu'à l'environnement. Dans l'impunité la plus totale et dans l'ignorance généralisée – les médias traditionnels n'ayant pas relayé le propos – la Commission affaiblissait les conditions de travail de nombreuses professions.

Qui ?

Les coiffeurs, notamment. Dans son texte « Refit », la Commission refuse en effet de ratifier l'accord sur la sécurité et la santé des coiffeurs, pourtant conclu entre les partenaires sociaux du secteur. Aux oubliettes, alors que les risques de cancers et dermites liés à l'usage de certains produits sont pourtant réels dans le métier ! Les pêcheurs, également, sont mis en danger. L'accord conclu entre les partenaires sociaux européens de ce secteur pourrait ne pas être ratifié.

La Commission fait mine d'ignorer les risques

Depuis plus de dix ans, des experts ont établi un lien entre l'usage de certains produits chimiques dangereux et la fertilité, ou la santé de l'enfant à naître. Des règles de protection strictes sont déjà appliquées dans six pays européens (l'Allemagne, la France, les Pays-Bas, l'Autriche, la Finlande et la République tchèque). Une proposition visant à imposer cette protection à toute l'UE a été balayée par la Commission. D'autres règles concernant la protection contre les substances chimiques cancérigènes, les troubles musculo-squelettiques liés à des gestes répétitifs, la fumée de tabac au travail, et encore d'autres, passent à la trappe.

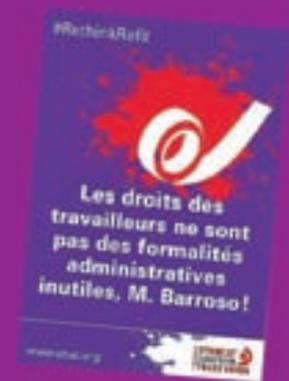
Mais la santé n'est pas seule à se faire attaquer de front. « Refit », au nom de la simplification administrative, détricote la réglementation sociale jugée trop lourde pour les entreprises ! Le texte prévoit donc de « repenser » la consultation des travailleurs en cas de licenciements collectifs, de reprise de leur entreprise, de remaniement profond de l'organisation du travail !

Seraient aussi remis en question le salaire des intérimaires, le maintien des conditions de travail et de salaire en cas de reprise. Il s'agit d'une attaque pure et simple aux droits sociaux fondamentaux des travailleurs.

C'est pourquoi la FGTB, en front commun, mène campagne contre ce texte, et tient à rappeler aux parlementaires européens que leur voix n'est pas entendue. Un site Internet et une pétition sont lancés, il est important de ne pas céder face à cette nouvelle preuve de mépris à l'égard des travailleurs.

Article paru dans Syndicats, n°21, décembre 2013

Le 15 décembre 2011, le Parlement européen a adopté la résolution 2011/2147, concernant la stratégie européenne sur la santé et la sécurité au travail (86 % des voix sur 371 députés). Il semblerait qu'ils n'aient pas été correctement entendus par la Commission. Nous leur enverrons donc prochainement une carte postale destinée à attirer leur attention sur les plans inquiétants de cette dernière.



Le front commun syndical a mis sur pied un site spécialement dédié à la campagne Rethink Refit : www.rethinkrefit.eu. Vous y trouverez un tas d'informations sur le sujet, des publications, nos outils de campagne, ainsi qu'un lien vers notre pétition par laquelle nous appelons les parlementaires européens à relayer notre exaspération et notre inquiétude.



Austérité quand tu nous tiens...

Malgré son inefficacité avérée, l'austérité reste la règle pour nos dirigeants. Une « rigueur » qu'on ne cesse d'imposer aux citoyennes et citoyens belges et européens malgré ses effets néfastes... actuels et à venir. En 2013, la FGTB wallonne n'a eu de cesse de dénoncer des décisions, des réformes, des traités... pris au nom d'un « bon père de famille » qui n'aurait d'autre choix que de nous soumettre à des doses d'austérité supplémentaires.

Traité budgétaire européen : « La Règle d'or m'a tuer... »

C'est ce que pourront bientôt écrire légitimement, excepté la faute d'orthographe, bon nombre de directions d'établissements publics et du non-marchand.

Crèches, écoles, maisons de repos, clubs sportifs, associations... De nombreux services de proximité seront brutalement frappés par l'austérité.

En effet, les parlementaires wallons, bruxellois et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont voté en dernière minute, le Traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG).

Un Traité que nous n'avons pourtant cessé de dénoncer, avec d'autres, en exhortant les parlementaires à le rejeter avec force. Nous mesurons le geste courageux des trois députés bruxellois qui ont refusé d'agir comme des moutons. Mais cela ne dédouane en rien leurs partis, qui ont délibérément empêché un véritable débat démocratique sur ce traité et ses funestes effets.

Nous n'oublierons pas que nos représentants auront accepté de se soumettre, et de nous soumettre avec eux, à ce Traité. Nous n'oublierons pas, non plus, de le leur rappeler quand les conséquences directes de leur vote se feront sentir concrètement.

Jamais ils ne pourront dire « Nous ne savions pas ».

Réforme du chômage : le compte à rebours est lancé...

Plus que 370 jours avant l'explosion de la bombe sociale déclenchée par la réforme du chômage et les 55 000 exclusions qui y sont liées.

Une réforme dont les conséquences plongeront, sans autre forme de procès, des hommes mais surtout des femmes dans la précarité. « Dans une étude que nous avons menée, explique Daniel Richard, le secrétaire régional de la FGTB Verviers, 66 % des exclus du chômage seront des femmes et 84 % seront

des cheff(e)s de ménage. Les familles monoparentales vont donc être sérieusement touchées. »

Il est encore temps pour le gouvernement de stopper la minuterie de cette bombe sociale en renonçant à cette mesure. Comme nous l'avions déjà exprimé, Il n'y a aucune honte à reconnaître ses erreurs et à ne pas foncer tête baissée vers une explosion sociale sans précédent.

Accords transatlantiques : la démocratie sacrifiée au nom du libre-échange

Depuis 2010, la FGTB wallonne fait partie de la plateforme contre le transatlantisme qui dénonce les accords entre l'Union européenne et les États-Unis pour une plus grande libéralisation des échanges commerciaux et financiers, accompagnée de politiques judiciaires et sécuritaires communes.

Un projet aux lourdes conséquences sur nos systèmes démocratiques : finances et services publics en danger, inégalités sociales et pollutions environnementales accrues, répression des mouvements sociaux, atteintes aux libertés fondamentales, hégémonie des multinationales...

Les discussions sur les accords vers un Marché transatlantique, jusqu'il y a peu menées en toute discrétion, sont passées à la vitesse supérieure. Certains eurodéputés semblent de plus en plus sceptiques sur la pertinence d'un tel accord et sur le prix à payer pour nos démocraties...

2014 sera une année décisive pour ce dossier et la FGTB wallonne, aux côtés d'autres organisations et de nombreux citoyens, continuera de dénoncer ce « nouvel AMI qui nous veut du mal ».



Bienvenue

Une nouvelle étape vient de débiter dans l'histoire, parfois mouvementée, de Belgacom : l'étape Dominique Leroy.

Elle succède à la tête de l'entreprise à Didier Bellens (2002-2013), John Goossens (1995-2002) et à Bessel Kok (1992-1995). Elle est surtout la première femme à être nommée CEO d'une Entreprise publique autonome.

Est-ce une bonne chose ? Évidemment : elle a fait exploser le fameux plafond de verre qui semblait empêcher les femmes d'accéder aux plus hautes fonctions de l'entreprise.

Mais ce qui est surtout réjouissant, c'est que Madame Leroy ait été mandatée non pas en sa qualité de femme mais bien parce qu'elle avait été classée en tête de liste par la société chargée par le gouvernement de lui fournir une série de candidats potentiels pour occuper cette fonction.

Important également à nos yeux, c'est qu'elle soit issue de Belgacom et qu'elle n'ait donc pas besoin d'une période d'adaptation pour connaître l'entreprise et se familiariser avec le fonctionnement de celle-ci.

Il faut donc se féliciter que le monde politique soit parvenu rapidement à un consensus et ait suivi les recommandations du « chasseur de tête » sans tenir compte d'une éventuelle coloration politique, d'équilibres à maintenir ou de représentativité à assurer.

Madame, de lourdes tâches vous attendent déjà et de nombreux défis se dresseront encore devant vous.

Quelles que soient vos qualités, vous ne pourrez ni les assumer ni les relever seule. Il est nécessaire que vous obteniez l'adhésion, la collaboration et le soutien de l'ensemble du personnel de l'entreprise. Vous avez la chance de pouvoir vous appuyer sur du personnel de qualité, compétent et formé, bénéficiant d'une expérience professionnelle unanimement reconnue. Saisissez-la !

Le personnel, c'est la force de l'entreprise, c'est votre force de frappe ! C'est lui qui permettra à Belgacom d'affronter la concurrence, de gagner des parts de marché, de satisfaire la clientèle et de lui maintenir son statut de fleuron de l'économie belge. Motivez-le ou, au besoin, remotivez-le !

Dans cette approche, vous pourrez toujours compter sur la CGSP afin de développer et de renforcer notre modèle de dialogue social. Nous serons toujours des interlocuteurs attentifs, ouverts et constructifs mais nous serons toujours en première ligne pour défendre les droits, le respect et la qualité de travail de l'ensemble des travailleurs de notre entreprise.

Madame, au nom du personnel de Belgacom en général et des affiliés de la CGSP en particulier, bienvenue au 27^e étage.

Michel Denys
Président

Nouvelles en provenance de la Commission paritaire du 19 décembre 2013

Nous tenons à apporter un éclairage supplémentaire sur un certain nombre de dossiers importants. Tous les dossiers sont disponibles, sur simple demande, sur support informatique ou support papier (02/508 89 19 ou via acodtel@skypro.be).

SDE/COP/OPE

Adaptation de la ligne de reporting pour le COP/OPE team « Change Management & Communication »

À dater du 1^{er} janvier 2014, le Change Management & Communication team relèvera de COP/MST et non plus de COP/OPE et ce, afin :

- d'améliorer la communication et de développer une plus grande adéquation entre le management de COP et les équipes opérationnelles ;
- de mieux gérer les évolutions pour les différentes populations de COP (CFO, OPE et CRO).

L'impact sur les collaborateurs se limite à trois collaborateurs du niveau 1 et deux chefs de section. Un transfert partiel a été effectué sur base du team.

SDE/CIS/SCC

Instauration d'un horaire variable pour CIS/SCC/CNN support

CNN a pour mission de fournir toutes les solutions de connectivité pour le marché professionnel, donc pour les clients EBU et CWS. Le team Solution Support assure toutes les activités logistiques au sein de CNN. Ce support se situe à différents niveaux : lancement de nouveaux services et produits, améliorations des processus, mais aussi support via quelques outils internes flexibles. Il est crucial pour cette dernière activité que des adaptations techniques aux outils internes se fassent en dehors des heures de service normales (entre 6h30 et 7h30) et ce, pour perturber le moins possible le

fonctionnement opérationnel et éviter un impact négatif sur la clientèle. Une interruption sur ces outils a un impact immédiat sur la productivité et la performance du service et en dehors de celui-ci (tant pour EBU que pour CWS).

Les adaptations techniques sont opérées deux jours maximum par semaine.

SDE/NEO/IPR

Évolution des collaborateurs de niveau 3 au sein d'IPP

Dans le contexte actuel, IPP souhaite créer des opportunités en vue d'accéder au rang 2a pour un certain nombre de collaborateurs de niveau 3 titulaires des compétences requises. Une initiative spécifique a permis de proposer 27 gaps dans trois fonctions et cinq résidences. Ce dossier a été publié en long et en large dans la dernière édition de *Tribune*. Lors d'une ultime négociation, il a été convenu que les membres du personnel promu qui travaillent à temps partiel, pourront conserver leur temps partiel.

SDE/COP/CFO

Exercice de promotion Initiative spécifique pour les électriciens de niveau 3

COP/CFO propose de lancer une initiative spécifique pour le groupe d'électriciens 3x34x001. Pour donner l'opportunité à l'ensemble des électriciens titulaires du code de fonction 3x34x001 à COP/CFO, six opportunités 2A34x004 ont été proposées par area dans le domaine Mass Market avec une initiative spécifique pour les électriciens de COP/CFO. Ce dossier a été publié en long et en large dans la dernière édition de *Tribune*. Lors d'une ultime négociation, il a été convenu que les membres du personnel promu qui travaillent à temps partiel, pourront conserver leur temps partiel.

S & S/SCM/MST

Nouvelle organisation 2013

Le dossier Supply Chain Management (SCM) comporte plusieurs volets. Les principaux changements se situent au sein de SCM/Operations (OPS).

Ce dossier aussi a fait l'objet d'une communication détaillée de notre part sous forme de deux articles dans les deux dernières éditions de *Tribune*. Voici un bref résumé du dossier tel qu'il a été approuvé.

1. Un réseau de 18 points de service locaux (PSL) ou magasins régionaux seront créés au sein de SCM/OPS. Dans ces magasins, du personnel Belgacom sera chargé de la gestion du stock local ainsi que du transport du matériel vers les Belgacom centers et les 19 points pick-up non pourvus en personnel. Le transport au départ du Belgacom Group Distribution Center (Courcelles) vers les PSL sera sous-traité à un partenaire externe. Par ce changement, SCM entend améliorer la distribution logistique du matériel ainsi que la gestion du stock. Chaque cluster PSL (regroupement d'un certain nombre de PSL) sera dirigé par un responsable (5 ETP rang 2b). Dans chaque PSL, un technicien-magasinier (18 ETP rang 2a) exerçant la fonction de responsable PSL ainsi qu'un technicien adjoint-magasinier-chauffeur (58 ETP dont 56 niveau 3 et 2 niveau 4) (une fonction nouvellement créée) seront affectés à l'exécution de ces activités.

Pour répondre aux besoins en personnel, il sera fait appel à des effectifs de SCM/OPS, de COP et de NEO qui exercent aujourd'hui des activités de magasiniers et/ou de chauffeurs.

Pour suivre, un aperçu de l'impact sur le personnel ainsi que du comblement des fonctions vacantes dans les PSL :

- tous les chauffeurs de SCM/OPS/ Courcelles, Jemelle, Anderlecht, Malines et de Courtrai se verront attribuer la fonction de technicien adjoint magasinier-chauffeur dans un des 18 PSL ;
- pour le technicien adjoint BDC et le technicien adjoint-conducteur d'élévateur au sein de SCM/OPS/BGDC (Courcelles) et CCY (Flawinne), sept emplois sont réservés pour la fonction de technicien adjoint-magasinier-chauffeur dans un PSL ;
- les collaborateurs de COP et NEO auront la possibilité de conserver leurs tâches actuelles et de faire partie des effectifs des PSL. Ils seront définitivement transférés à SCM/OPS pour autant qu'ils remplissent les conditions (permis de conduire B, médicalement apte à la fonction). Ils conservent leur résidence actuelle ;
- pour le reste des emplois vacants, une initiative spécifique sera organisée, après reconversion et mutation, tant au rang 2b, 2a qu'au niveau 3, pour les collaborateurs de SCM/OPS. Les emplois restant vacants seront publiés en dernier ressort dans un job info.

Une évaluation des effectifs du personnel est prévue après 6 mois.

2. Le « Belgacom Group Distribution Center » (BGDC) de Courcelles sera modifié comme suit : l'activité « Sorting & Grading », notamment le tri de marchandises entrantes et transfert pour traitement ultérieur, sera internalisé au profit du personnel BGDC. L'activité « Fine Picking/Loop » qui offre peu de valeur ajoutée mais exige beaucoup de flexibilité, sera sous-traitée à un partenaire externe.
3. Le magasin IWT de Haasrode déménage à Evere (02GAM) pour ce qui est du stock des pièces de rechange et à Anderlecht (02APH) pour le stock des projets.

4. Les collaborateurs de niveau 4 du magasin « Central Cable Yard » de Flawinne qui effectuent des tâches similaires à celles de leurs collègues du niveau 3, auront la possibilité, via une initiative spécifique, de postuler à la fonction de niveau 3.

5. Le Planning and Inventory Team (PIM), chargé de la planification du niveau des stocks dans les PSL, se verra attribuer 1 équivalent temps plein supplémentaire.

6. Au sein de SCM/OPS, le « Customer Centricity Team » (CCT), entre autre chargé du traitement des plaintes des clients, verra son nombre d'intérimaires continuer à diminuer et le travail confié à un partenaire externe réduit au minimum. Le dossier prévoit 14 ETP supplémentaires (rang 2a) qui seront d'abord comblés par voie de reconversion et ensuite via un job info de sorte que SCM ne devra plus recourir à un partenaire externe que de manière ponctuelle.

La communication envers les membres du personnel concernés a commencé immédiatement après l'approbation du dossier dans le GT SOC. Dans le dossier, il est prévu une clause de stabilité de la structure SCM pendant une période de 2 ans après son implémentation.

S & S/GHR/GCB

Règlement concernant le compte épargne-temps

Ce règlement est la concrétisation du chapitre 4 de la convention collective 2013-2014 relatif à la politique du personnel liée à l'âge. Il confère aux membres du personnel une plus grande flexibilité dans la gestion de leur plan de carrière. L'épargne-temps permet aux membres du personnel d'économiser une partie de leur revenu dans la perspective d'un régime de fin de carrière et porte sur une série de composantes du salaire, à savoir soit le bonus de vente individuel ou collectif, soit la prime de fin d'année ou le 13^e mois. Le règlement

permet aux membres du personnel de commuter 20 jours par an maximum en jours de fin de carrière. Le personnel aura la faculté pour la première fois en 2014 d'opter pour la commutation en 2015 d'une des composantes respectives du salaire.

EBU/SOL/MST EBU Optimisation de l'organisation

S'il veut concrétiser ses ambitions, EBU devra :

- renforcer Telco-business qui a un impact très important sur nos résultats ;
- se focaliser sur le domaine ICT en croissance ;
- développer les aspects end-to-end des services pour l'ensemble de nos produits pour se différencier ainsi de la concurrence ;
- renforcer les aspects de planification du business afin d'améliorer ainsi la définition de la stratégie et son exécution.

Ce qui nécessite une optimisation limitée de l'organisation en :

- scindant la division SOL en :
 - une division Telco SOL avec son propre vice-président,
 - une division IT SOL avec son propre vice-président ;
- développant les aspects services Cross-telco/IT avec une responsabilité P & L ;
- intégrant TLS INT dans la division SOL IT ;
- renforçant la division Enterprise Business Planning (EBP) afin d'améliorer la définition de la stratégie et son exécution.

L'impact sur le personnel est limité : l'optimisation revient en fait essentiellement à adapter les lignes de reporting. L'impact se limite au changement de division/département et parfois de chef d'équipe. Les activités et les responsabilités restent inchangées.

La CGSP-Télécom se distingue aussi à la commission paritaire ! ■

Convention collective 2013-2014

Statut employé à Belgacom

L'article 94 de la convention collective 2013-2014 prévoit une harmonisation des statuts ouvriers/employés. Toutefois, dans la foulée de l'avis rendu par l'ONSS qui refuse que le statut unique tel que proposé par Belgacom soit instauré avant l'entrée en vigueur de l'accord national – accord imposé par la Cour constitutionnelle pour le 8 juillet 2013 au plus tard – Belgacom propose d'aligner les statuts sur ledit accord.

Le 6 janvier, le front commun CGSP-SLFP a fait à ce sujet l'intervention suivante :
 « Compte tenu de l'entrée en vigueur de l'harmonisation des statuts ouvriers-employés au 1^{er} janvier 2014, le front commun CGSP-SLFP demande que le nécessaire soit fait pour concrétiser les accords initialement pris concernant la généralisation du statut employé à Belgacom SA (voir article 94 de la convention collective 2013-2014 = les slides en la matière).

Belgacom s'est engagé le jour même à faire le nécessaire.

Chèques-repas à Belgacom

L'article 119 de la convention collective 2013-2014 prévoit de porter la valeur nominale du chèque-repas à 7,00 euros au 1^{er} janvier 2014. La contribution de Belgacom dans les frais du chèque-repas est fixée à 5,91 euros, celle du membre du personnel reste inchangée et fixée à 1,09 euro. Une mesure qui dope le pouvoir d'achat. Mais il ne faut pas perdre de vue que les chèques-repas sont payés avec 1 mois de retard.

Bart Neyens, nouveau secrétaire fédéral du secteur Télécom Aviation

Dans notre édition de septembre 2013, nous vous annoncions que le Cde André Vandekerckhove avait été désigné au poste de coordinateur général et qu'il fallait, dans la foulée, lui trouver un successeur. La procédure suivie à cet effet, avait reçu l'aval de nos instances. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de vous communiquer que le Cde Bart Neyens prendra ses fonctions le 17 février en qualité de secrétaire fédéral.

Nous vous brosserons un portrait plus complet de Bart dans notre prochaine édition. Nous vous dirons qui il est, ce qu'il fait, quels sont ses hobbies et bien d'autres choses encore.

Il est né le 7 mars 1977 à Bree. Il est actuellement domicilié à Malines et sera dès lors affilié à la régionale de Malines.

Il a travaillé comme collaborateur de staff au service d'études du SP.a de décembre 2003 à août 2008 avant de devenir, en septembre 2008, conseiller au service d'études de la Vlaams ABVV.

Bart est titulaire d'une licence en géographie socio-économique. Les dispositions ont été prises pour lui permettre de siéger à la Commission paritaire de Belgacom SA et pour lui conférer la qualité de dirigeant syndical.

En tout cas, ce que nous pouvons d'ores et déjà affirmer... c'est que Bart est taillé du bois dont on fait les militants !

Assurance-hospitalisation pour les non-actifs à Belgacom

Au 1^{er} janvier 2014, le montant mensuel de la prime est augmenté de 2 %. Cette augmentation est en adéquation avec la convention collective qui a été conclue concernant l'assurance-hospitalisation. Cette assurance arrive à échéance le 31 décembre 2014. Autrement dit, il nous faudra négocier un nouveau contrat cette année. Nous vous tiendrons bien évidemment au courant.

Fonds de pension complémentaire à Belgacom

Comme chaque année, Belgacom a adressé un courrier aux membres du personnel en non-activité (qui ont encore une réserve acquise dans ce fonds) leur demandant quelle destination ils souhaitent donner à leur réserve acquise.

Il existe plusieurs possibilités de choix

- Vous choisissez de conserver votre réserve acquise dans le fonds de pension de Belgacom : aucun capital ne sera versé dans ce cas à vos héritiers si vous décédez avant la perception de votre capital de pension à la date normale de pension ou à la date de pension anticipée (n'importe quelle date entre 60 et 65 ans mais vous devez également bénéficier d'une pension légale). Ce capital rapporte un intérêt de 6 %. Toutefois, les retenues sont plus fortes à 60 ans qu'à 65. Depuis cette année, il est possible d'assurer le capital en cas de décès avant de pouvoir bénéficier du capital. Deux conditions sont, cependant, liées à cette assurance : un capital minimum assurable de 7 500 euros et un questionnaire médical. Vous pouvez souscrire cette assurance par l'intermédiaire de votre courtier mais il est souhaitable de comparer les prix parce que les différences sont énormes.
- Vous transférez votre réserve acquise à l'assurance de groupe « structure d'accueil » souscrite par Belgacom auprès de la compagnie d'assurances AG Insurance. Vous souhaitez placer votre réserve dans un fonds avec rendement garanti (fonds de la branche 21, avec rendement garanti de 2,14 % actuellement). En cas de vie au moment de la pension, vous recevrez votre capital directement d'AG Insurance. Si vous décédez avant la date de pension, la réserve acquise au moment du décès sera liquidée aux bénéficiaires. Si votre capital s'élève à plus de 3 718,40 euros, vous avez également la possibilité d'investir votre réserve acquise dans un ou des fonds de placement de la branche 23 et ce, sans garantie de rendement.
- Vous transférez votre réserve acquise dans un contrat individuel auprès d'une institution de pension qui répartit la totalité des bénéfices aux affiliés en proportion de leur réserve et limite les coûts selon les règles établies dans un AR. Une couverture-décès est possible moyennant paiement mais aucune garantie de rendement.
- Il existe aussi la possibilité pour les personnes qui ont un nouvel employeur, de transférer leur réserve acquise dans le nouveau plan de pension éventuel.

Des questions ? via acodtel@skypro.be



30% de réduction
pour les affiliés CGSP
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - reservation@casteldepontalesse.be - 082 22 28 44 - www.casteldepontalesse.be

À LIRE

**Travail et genre dans le monde**

Depuis les années 1980, comment a évolué la place des hommes et des femmes dans le monde du travail en Europe, aux États-Unis, en Chine, au Japon, en Amérique latine, en Afrique, en Inde, au Maghreb et au Moyen-Orient ? Peut-on comparer, du point de vue du travail, de l'emploi, du chômage, de la formation, des régions du monde dont les histoires, les cultures et les niveaux de développement sont aussi contrastés ? Mettre en perspective ce qui semble incomparable : tel est le défi que relève cet ouvrage collectif d'une cinquantaine d'auteur(e)s du monde entier et de plusieurs disciplines.

À côté des sujets récurrents et nécessaires – écarts de salaire, évolution des métiers, conditions de travail, chômage – il traite aussi des migrations, de la mondialisation des emplois, de la protection sociale, du harcèlement, des formes de mobilisation, des nouvelles technologies, de la prostitution, etc. Cet ouvrage révèle le poids central du travail dans l'évolution des rapports sociaux de sexe et dans les processus d'émancipation des femmes. Car la question du travail n'est pas un simple domaine des études de genre : c'est une clé pour comprendre la place des femmes et des hommes dans la société.

Margaret Maruani est sociologue, directrice de recherche au CNRS. Elle dirige la revue *Travail, genre et société*. Elle est également professeure à l'université de Genève.

Margaret Maruani (dir.), *Travail et genre dans le monde. L'état des savoirs*, Paris, Éd. La Découverte, décembre 2013, 466 p., 29,50 €.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités
- 3 / Édito • Ils ne sont pas dangereux ; ils sont en danger !
- 4 / Dossier • Ces traités internationaux qui menacent nos droits et nos services publics
- 7 / Le mot qui pue • La crise
- 8 / IRB • Bruxelles prend son avenir en main
- 9 / Europe • Alléger les charges administratives, oui, pas les droits des travailleurs !
- 10 / Austérité • Austérité quand tu nous tiens...

Infos TÉLÉCOM AVIATION

- 11 / Édito • Bienvenue
- Belgacom**
- 12 / Nouvelles en provenance de la Commission paritaire du 19 décembre 2013
- Flash**
- 14 / Convention collective 2013-2014
/ Bart Neyens, nouveau secrétaire fédéral du secteur Télécom Aviation
- 15 / Assurance-hospitalisation pour les non-actifs à Belgacom
/ Fonds de pension complémentaire à Belgacom
- 16 / À lire

www.cgsp-wallonne.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontaines, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11